



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Philippe GOFFIN, Ministre de la Défense,
concernant les accidents de route avec l'implication de véhicules militaires
- Bruxelles, le 17 mars 2020 -**

Monsieur le Ministre,

Par an, un peu moins de 40.000 accidents de la route ont lieu en Belgique causant un peu plus de victimes qu'il n'y ait d'accidents. Malheureusement, des véhicules militaires sont également quelque fois impliqués.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Pouvez-vous me dire combien de véhicules militaires ont été impliqués dans des accidents de la route en 2019 ? Quid des victimes causées?
- Des accidents de véhicules militaires ont-ils également été commis en mission à l'étranger ?
- Quels sont les coûts engendrés par les accidents ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du ministre :

Les données demandées sont reprises dans le tableau figurant en annexe à cette réponse. Les chiffres comprennent tous les accidents de roulage dans lesquels un véhicule militaire a été impliqué (y compris à l'étranger) entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année 2019.

Par véhicule militaire, on entend non seulement les véhicules militaires spécifiques mais aussi les véhicules commerciaux classiques (Renault Mégane, Skoda Octavia, Peugeot Berlingo, ...). La grande majorité des accidents impliquent des véhicules militaires de type « commercial ».

Les chiffres reprennent le nombre total de blessés lors d'un accident de la circulation avec véhicule militaire, y compris parmi les militaires.

En 2019, on déplore uniquement des blessés légers (pas de séquelles permanentes).

Il faut faire la distinction entre le budget consacré à la réparation des véhicules militaires et les montants payés aux tiers suite à un accident avec un véhicule militaire.

Concernant le budget « réparation des véhicules militaires », il y a lieu de préciser qu'il s'agit de montants globaux, comprenant également les accidents avec tiers responsable.

Le montant des dégâts matériels à des véhicules militaires résultant des accidents de roulage est toujours à charge de la Défense.

En effet, la Défense ne disposant pas de cavalier budgétaire relatif aux montants récupérés dans le cadre d'un accident de roulage, les réparations sont imputées sur le budget du département, alors que les récupérations sont versées au Trésor Public.

Concernant les « montants payés aux tiers », il y a lieu de préciser qu'il s'agit des indemnités payées à un tiers en cas d'accident de la circulation, uniquement lorsque le conducteur du véhicule de la Défense est en tort.

Sur les 489 accidents, seule la moitié sont imputables à la Défense.

Année Jaar	2019
Accidents avec véhicule militaire TOTAL Ongevallen met militair voertuig TOTAAL	489
Accidents avec véhicule militaire à l'étranger Ongevallen met militair voertuig in het buitenland	101
Nombre de blessés Aantal gewonden	20
Budget consacré à la réparation des véhicules militaire accidentés en EUR Budget van de herstelling van de militaire voertuigen betrokken in een ongeval in EUR	522.669,65
Montant des indemnités payées aux tiers en EUR Bedrag van schade betaald aan derden in EUR	65.108,15